

## Vie du village

Bloc note - Pêle-mêle



### Fête de l'école.

Le magicien des couleurs ayant superbement bien travaillé, il a permis à la fête de l'école qui s'est déroulée le 29 juin d'être très colorée. A cette occasion, le Maire remercie l'équipe enseignante et le personnel communal, pour la qualité de leur travail tout au long de cette année scolaire. Pour clôturer cette sympathique manifestation, la municipalité a renouvelé la distribution des livres pour chaque élève. Mr le Maire et Mme la première adjointe se sont relayé pour cette distribution assistés de Mme BOUIN la directrice. (rentrée scolaire le 2 septembre 8h30)



### Vide grenier.

Nous vous rappelons que le vide grenier U.S.C/A.P.E.C se déroulera le dimanche 21 septembre 2008.

### 14 Juillet.

La retraite aux flambeaux organisée par l'association Culture Loisirs Échange (CLE) se déroulera le samedi 12 juillet. RDV à la salle polyvalente à 22h.



### Spectacle du modern'jazz

Vendredi 13 juin, à 20h dans le parc de la salle polyvalente, nous avons assisté à un spectacle de qualité.



## **BOULANGERIE...**

*Mr et Mme TAVEAU vos boulangers, vous informent qu'ils seront fermés du 6 Août au 20 Août inclus.*



### Vacances tranquilles

La gendarmerie nous rappelle que si vous vous absentez pendant la période estivale, elle vous conseille de téléphoner à la gendarmerie de Neuillé Pont Pierre au 02 47 29 78 40 afin d'organiser des visites plus fréquentes dans votre quartier.



### - Petit rappel amical, au sujet de vos ordures ménagères.

Nous vous rappelons que la collecte des ordures ménagères est effectuée sur notre commune le Mardi matin. Par conséquent il est vous est demandé de ne pas sortir vos poubelles ou sacs avant le lundi soir (y compris dans les containers).

Les sacs jaunes pour le tri sélectif des ordures ménagères en 50 litres et 100 litres sont à votre disposition au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture au public.



### Horaires d'ouverture de la Poste:

Mardi - mercredi - vendredi - samedi de 9 h à 12 h.



# Charentilly



## L'Echo du Conseil

Juin 2008

## INFOS PRATIQUES

La Mairie  
1 place Andrée Cousin  
37390 Charentilly

Tel : 02 47 56 65 46 - Fax : 02 47 56 53 56  
Email : [mairie.charentilly@wanadoo.fr](mailto:mairie.charentilly@wanadoo.fr)

Mr le Maire et ses Adjointes reçoivent en semaine sur rendez-vous.

### Horaires d'ouverture au public

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : de 8h00 à 12h00  
Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 23 JUIN 2008 A 20 HEURES 30

## Construction d'une nouvelle école à proximité du terrain des sports.

### Construction :

Le Conseil municipal, depuis son élection, a engagé une large réflexion sur le projet école, l'actuelle école étant devenue, pour diverses raisons, obsolète. La commission scolaire a tenu diverses réunions sur ce sujet où ont notamment été abordés les recensements des besoins et l'étude démographique des années à venir. L'école actuelle compte 5 classes, un dortoir... soit environ 435 m<sup>2</sup> (y compris la garderie). Après analyse, il convient de prévoir une superficie de 860 m<sup>2</sup>, afin de répondre aux besoins éducatifs et aux normes (hors préau, hors couloirs)

Au vu du coût des diverses écoles visitées et construites récemment, l'estimation de ce projet (coût de la construction, son périmètre, les divers honoraires, la révision de prix, le restaurant scolaire y compris sa cuisine aménagée) s'élève à **1 800 000 € HT**.

Le plan de financement s'appuie sur l'obtention de l'aide de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement (DGE). La première demande DGE est à déposer en Préfecture le 1er décembre 2008 au plus tard sur la base d'une aide évaluée à 280 000 €, l'accord d'attribution étant notifié au début du mois de mai 2009 pour une ouverture de chantier dans les deux ans qui suivent.

La deuxième demande DGE est à déposer le 1er décembre 2009 sur la base d'une aide évaluée à 245 000 €, l'accord d'attribution étant notifié au début du mois de mai 2010. L'aide totale DGE s'établirait à 525 000 €.

Un autofinancement qui provient de la vente de deux biens (maison 8, rue de l'Arche et le bâtiment bibliothèque) prévoit une recette de 410 000 €.

Le plan de financement se présente ainsi :

Dépenses : 1 800 000 € HT	
Recettes : dotation globale d'équipement	525 000 €
autofinancement	410 000 €
emprunt	865 000 €
<b>Total</b>	<b>1 800 000 €</b>

L'emprunt sur une durée de 25 années au taux fixe de 5,36 % présente une annuité de 63 607 €. En 2008, l'annuité de la dette s'élève à 109 019 €, elle passe à 46 096 € à partir de 2010, ce qui dégage un différentiel de 62 923 € correspondant sensiblement à l'annuité du nouvel emprunt « École ».

Les délais de réalisation étant de 18 mois, l'ouverture de l'école serait pour le **1er janvier 2012**.

Le maire rappelle que la construction de l'école ne doit pas être un frein à d'autres investissements, tels que le centre bourg, la mairie, l'enfouissement des réseaux, les entrées de bourg, les voies communales...

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son avis favorable à la construction d'une nouvelle école.

### Emplacement.

Le maire présente sur un plan, l'emplacement des 2 parcelles récemment acquises au droit du stade municipal. Puis, il rappelle les difficultés que présente le centre bourg pour y implanter une école : voirie d'accès, peu de sécurité pour les enfants, cantine qui n'est plus aux normes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce pour que la nouvelle école soit construite à proximité du terrain des sports (10 voix pour, 5 voix contre).

## Vente de l'immeuble 6, place Andrée Cousin.

Considérant que le projet de construction d'une nouvelle école nécessite dès à présent l'engagement d'une thésaurisation, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'aliéner l'immeuble communal situé au 6 et 6 bis, place Andrée Cousin (14 voix pour, 1 voix contre). La bibliothèque vidéothèque, animée par le Comité des Fêtes, qui en occupe le rez de chaussée, déplacera momentanément son activité dans un local communal à proximité.

## Éclairage du stade municipal.

Après affinement du projet « réfection de l'éclairage du stade municipal » par la commission Voirie – Réseaux, il est confirmé que le coût des travaux passe dans l'enveloppe, cet investissement faisant l'objet de 3 subventions. La commande sera notifiée à l'entreprise pour une exécution en juillet.

## Curage de la station d'épuration.

Le maire rappelle que la station d'épuration fait l'objet de plusieurs études ayant pour finalité, la mise aux normes de l'ouvrage et son augmentation de capacité.

Le Cabinet Veillaux a présenté le rapport d'étude provisoire relatif à la valorisation agricole des boues dans le cadre d'un plan d'épandage suite aux prochains travaux de curage des bassins.

Les agriculteurs de la commune ont été contactés, 3 ont accepté de recueillir les boues. L'identification des parcelles et les analyses des sols ont été réalisées. Du fait, qu'un complément en phosphore s'impose, il a été décidé en accord avec les 3 agriculteurs que la commune prendrait en charge 50 % des frais d'engrais phosphore soit un coût de 1 500 €.

## Correspondant de défense.

Le Conseil municipal, nomme, à l'unanimité, madame Yvette Dutertre en qualité de correspondante de défense de la commune.

Horaires d'enseignement à l'école du fait des nouvelles dispositions à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Le maire expose que le Conseil municipal est appelé à donner son accord dans le cadre du changement des horaires d'enseignement du fait de la mise en place à la prochaine rentrée scolaire des 4 jours de classe pour toutes les écoles, ainsi que du temps consacré à l'aide aux élèves en difficulté.

Le Conseil des maîtres a soumis l'idée de modifier les horaires de l'école afin de proposer cette aide aux enfants en difficulté de 11 h 30 à 12 h et afin que tous les enfants entrent et sortent de l'école à la même heure et ainsi, que parents et nourrices ne soient pas pénalisés.

Les horaires de l'école validés par le Conseil d'école dans sa réunion du vendredi 23 mai 2008 sont les suivants, conséquence de la recherche de la solution la plus adaptée.

8 h 30 à 11 h 30	temps scolaire obligatoire,
11 h 30 à 12 h	aide aux enfants en difficulté,
13 h 30 à 16 h 30	temps scolaire obligatoire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable aux nouveaux horaires entérinés par le Conseil d'école et demande à M. l'Inspecteur d'Académie d'accepter cette modification des horaires.

## Contrat éducatif municipal.

Le contrat éducatif municipal (CEM) est dispensé aux élèves de l'école sur le temps scolaire, péri et extra-scolaire. Son but est de permettre aux élèves de pratiquer des activités culturelles ou sportives encadrées par des animateurs compétents.

Les activités proposées au titre de l'année scolaire 2008/2009 sont cannes

de combat, trampoline, mosaïque, arts du cirque, volley-ball, course d'orientation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide du maintien des activités CEM et reconduit les crédits inscrits au budget 2008 : 5 000 € pour les activités du mercredi et le temps cantine, 800 € pour l'activité danse sur le temps scolaire, 600 € à l'USC pour l'activité poney.

## Subventions 2008 aux associations.

Comme la Commission des finances l'a proposé le lundi 19 mai, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions comme suit :

Les Fils d'Argent	280
Cantine scolaire	2 500
« « Ordures ménagères	465
« « Analyses bactériologiques	700
« « Aide exceptionnelle (2009)	2 000
Comité Saint Vincent	140
Comité Anciens Combattants	175
Comité des Fêtes	
Bibliothèque	500
Parents d'élèves	500
Union sportive	2 000
Contrat municipal	600
USEP à l'école	650
Centre de loisirs de Semblançay	240
Cirque Collège du Parc à Neuillé Pont Pierre	250
Culture loisirs échanges-	205
<b>Total</b>	<b>11 205</b>

## Comptes-rendus des commissions.

Lors de sa réunion du mardi 3 juin la **commission urbanisme – bâtiments** ont été abordés la présentation de la demande de permis de construire du tennis couvert, la poursuite de la visite des bâtiments, le diagnostic des bâtiments, la convention d'instruction des demandes d'urbanisme avec la DDE. La prochaine réunion de la commission est fixée au mercredi 2 juillet à 20 heures à laquelle participera un représentant de l'Agence d'urbanisme. Il sera en effet question du zonage et du règlement du PLU.

Lors de la **commission animation – culture** du lundi 16 juin, il a été évoqué l'établissement d'un calendrier des manifestations par semestre, un projet de fête communale le 1er week end de juillet 2009, l'utilisation de l'église pour des concerts, le téléthon, un guide d'accueil, Ciné Off, une nouvelle forme de décoration à l'occasion des fêtes de fin d'année.

La commission a rencontré les jeunes désireux de pratiquer du skate board.

La prochaine réunion est arrêtée au mercredi 24 septembre, elle portera sur l'organisation du Téléthon.

Le forum des associations organisé par la CCGC se déroulera à l'hippodrome de Neuillé Pont Pierre le samedi 20 septembre prochain.



Prochaine réunion du Conseil municipal le 21 juillet 2008 à 20 heures 30, salle de la mairie.



*(Ce compte rendu ne se veut pas une copie du Procès Verbal officiel. Ce dernier est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie)*